

Monsieur le Député-Maire,

En réponse à votre interrogation quand à l'exclusion des urbanistes du corps des ingénieurs territoriaux, je vous confirme que notre syndicat soutiendra également cette revendication. Nous avons en effet de nombreuses convergences d'analyse quand au barrage qui est tenté pour bloquer leur accession au titre d'ingénieurs territoriaux.

Nous sommes d'autant plus en accord avec eux que, outre le côté fallacieux de l'argumentaire, cet élément n'est qu'un des aspects d'une attaque en règle de la compétence et du fondement des sciences humaines comme outils essentiels de compréhension, d'analyse et de proposition.

Cette position pour l'accès reconnu à la compétence territoriale doit être mise en parallèle avec la revendication affichée du même corps des ingénieurs, issus du seul moule des « Grandes Ecoles » scientifiques, de prendre de façon officielle le leadership de la conception et de la construction, urbaine mais aussi architecturale en France. Démarche qui inclut la mise en œuvre prochaine, et espérée par ces mêmes corporations, de la directive service (dites Bolckestein) contre laquelle, vous le savez, nous nous battons également.

Si cette sélection s'imposait, un corps unique de pensée insufflerait en amont l'orientation de la pensée urbaine et architecturale à destination des politiques, puis en coordonnerait, quasiment en interne, les mises en œuvre par des bureaux d'ingénierie déjà regroupés vers cet objectif et porteur de la même et unique logique.

L'histoire de la ville comme celle de l'architecture, en particulier au XX^{ème} siècle et sous les divers régimes politiques qui l'ont animée, nous a douloureusement prouvé les limites de cette approche. A travers cette logique prétendue scientifique, définition réductrice dans laquelle n'existent que les sciences dures, c'est le retour vers une organisation univoque de notre société.

Notre métier d'architecte, réputé concilier ces 2 approches ne peut se satisfaire de cette volonté de prééminence qui se traduirait à nouveau et rapidement par un affadissement de la commande publique, et par voie de conséquence, de la production nécessairement variée qui pourrait y répondre.

Aussi, pour éviter cette logique d'appauvrissement global, nous soutenons la revendication pour l'accès des urbanistes au statut d'ingénieurs territoriaux. Mais également à travers eux, nous pensons indispensable de reconnaître l'exigence de transversalité des compétences pour porter la réflexion sur l'urbain et penser l'organisation sociétale. Nous pensons que la notion même d'ingénieur devrait être élargie, sous conditions évidentes de formation initiale, à l'ensemble des métiers qui participent dans une approche globale à ce travail sur le devenir de nos lieux.

Veillez agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de toute ma considération

Luc Monnin
Président du SA31
Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes